



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Hélène DUVAL/Tanguy LE BOURSICAUD/Renée LANSIVAL
Pôle/Service : Pôle Patrimoines/Service régional de l'archéologie
Tél : 03 87 56 41 11/13/77 ou 03 87 56 41 10
Courriel : helene.duval@culture.gouv.fr
Réf : SRA Metz/HD/CR-24-1581

La préfète

à

DREAL Grand Est
Service Aménagement Energies Renouvelables
Pôle Energies Renouvelables
1 rue du Parlement
BP 80556
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Metz, le 10 juin 2024

Objet : HAMBACH (57)

Création d'une liaison souterraine à 225 KV pour le raccordement de l'usine HoloSolis
Demande DUP

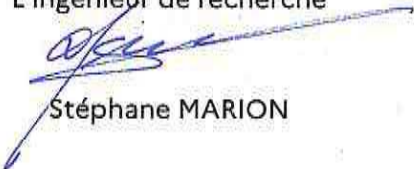
Conformément au livre V du Code du patrimoine, j'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 4 juin 2024.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ cedex 1 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

La préfète
Pour la préfète et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles Grand Est
et par subdélégation
L'ingénieur de recherche



Stéphane MARION